

On dit que 80 p. 100 de la population du Canada habitent dans une zone s'étendant sur une distance de 100 milles au nord de la frontière américaine. Pour cette seule raison, il serait absurde, à mon sens, que la Chambre examine un tel bill dans sa forme actuelle, si l'on tient compte des grands organes d'information existant à l'heure actuelle. Même s'il était adopté, ce bill ne serait pas efficace; les organes d'information ne seraient pas contrecarrés.

J'aimerais rappeler la prédiction de M. Regenstrief selon qui il y aurait recrudescence du Crédit social dans le nord et d'autres régions du Québec en 1962. Il avait prédit juste. Mais il n'a pas créé ce mouvement. Les idées y étaient pour commencer; il les a simplement identifiées. C'est cela, à mon sens, qu'essaient de faire les sondages de l'opinion publique.

On nous dit qu'une telle loi existe en Colombie-Britannique. Mais qu'est-ce qui prouve qu'elle a été une bonne chose?

L'hon. M. Churchill: Elle a empêché les libéraux de revenir au pouvoir.

M. Knowles: Songez à ce qu'elle a cependant.

M. Hopkins: La Colombie-Britannique n'a pas de hansard.

Est-ce une bonne chose? Nous avons des électeurs mieux renseignés actuellement et, je le répète, la population ne se laissera pas intimider et ne votera pas d'une façon ou d'une autre simplement à cause de nouvelles publiées dans un journal.

Je me souviens au cours de ma propre campagne en 1965, qu'une personne était venue du bureau central de l'opposition et avait déclaré que d'après un relevé, son parti avait pris les devants dans ma circonscription. Je crois que c'était un M. Goodman qui s'est légèrement trompé cette fois-là. Cela prouve

bien que, indépendamment de la fréquence de publication de ces statistiques, les gens prennent une décision en se fiant à leur propre jugement. Je ne crois pas que la publication d'un sondage d'opinion exerce plus d'influence sur le public que les nombreux articles qui paraissent de temps à autre dans la presse. Je crois que les Canadiens lisent la presse en faisant preuve de bon sens et qu'ils ne se forment une opinion qu'après avoir lu plusieurs journaux ou après avoir entendu plusieurs sons de cloche. C'est ainsi qu'ils décident ce qui se rapproche le plus de la vérité.

En terminant, permettez que je dise ceci. Il y a une vérité sur laquelle tout politicien doit s'arrêter; c'est que nous sommes tous ici parce que les gens de nos circonscriptions nous ont choisis et qu'il y aura toujours d'autres Canadiens capables de nous remplacer. S'il devait nous arriver quelque chose aujourd'hui, le monde continuerait quand même d'exister. Les électeurs n'en continueraient pas moins à se former une opinion sur ce qu'ils jugeraient préférable pour notre pays.

Si j'en avais le temps, je parlerais des élections de 1948 aux États-Unis. Je vois toutefois que mon temps de parole est épuisé. Je veux uniquement déclarer que j'abandonne volontiers le sort de ces sondages au bon jugement des Canadiens. Nous ne devons pas, je pense, essayer d'étouffer d'aucune manière les moyens d'information, car le bon jugement des électeurs mettra les choses au point.

Des voix: Il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Le crédit suivant est adopté aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DES POSTES